

Impacts liés à l'orpaillage

Définitions

Orpaillage : recherche et exploitation artisanale de l'or, dans la roche mère, les lits des cours d'eau ou dans les roches superficielles (éluvions).

Contexte

L'orpaillage est une pratique historique en Guyane, avec différentes périodes de "ruée vers l'or" depuis la fin du XIXe siècle. Cette pratique est encore d'actualité, à la fois **légalement et illégalement**. Pour une production légale d'environ 1 tonne annuelle, la production illégale est estimée entre 7 et 10 tonnes.

L'activité des exploitants légaux est par définition encadrée par la législation. Bien

que leurs **impacts sur l'environnement soient considérables**, des mesures sont mises en place pour les limiter : interdiction du mercure depuis 2006, gestion de l'eau en circuit fermé, obligation de réhabilitation et de revégétalisation (entre 30 % et 100 % de la surface déforestée en fonction du zonage du SDOM)... Ces mesures sont plus ou moins bien respectées, et des contrôles existent pour s'assurer de leur bonne mise en œuvre.

Enjeux environnementaux

L'orpaillage est **le premier facteur de dégradation environnementale** sur le plateau des Guyanes. Les techniques d'orpaillage font appel à certains composés chimiques utilisés pour séparer l'or du minerai (le mercure ou le cyanure pour l'orpaillage illégal, et le cyanure pour l'orpaillage légal). Or ces composés sont particulièrement **toxiques pour la faune et la flore** s'ils atteignent le milieu aquatique (bioaccumulation, effet létal...).

L'orpaillage génère de grandes quantités de boues qui, si elles sont rejetées dans un cours d'eau, augmentent fortement la quantité de matières en suspension et donc **la turbidité**

de l'eau. Cette turbidité provoque une dégradation du milieu pour la faune et la flore : mauvaise visibilité, limitation de la lumière, pertes d'oxygène... On constate alors des conséquences directes sur la biodiversité et un dérèglement de l'écosystème impactant tout le reste de la chaîne alimentaire (diminution des ressources et de leurs qualités).

La production alluvionnaire (le long du cours d'eau) a également pour conséquence de déstructurer entièrement le linéaire du cours d'eau, qui perd alors ses fonctionnalités sur plusieurs kilomètres.

Enfin, l'orpaillage est souvent associé à une **déforestation du milieu**, entraînant sa dégradation et celle de la biodiversité associée (voir page 34). Cette déforestation a entre autres pour effet d'élever la température de l'eau qui perd en oxygène. Paradoxalement, la majeure

partie de la déforestation est provoquée par l'activité légale qui dispose d'engins, tandis que les opérateurs illégaux cherchent à conserver le couvert forestier pour rester indétectables aux vols de surveillance.

Ce que dit le droit

L'activité d'orpaillage est strictement réglementée et soumise à autorisation. Ainsi, l'exploitation d'une mine ou la disposition d'une substance concessible sans titre d'exploitation, la détention de mercure ou son transport sans déclaration sont passibles de 100 000 € d'amende et de 5 ans d'emprisonnement.

Dans les eaux intérieures, transborder un bateau dans le cadre d'orpaillage illégal est sanctionné par une amende de 100 000 € et de

3 ans d'emprisonnement.

Enfin, le rejet de composés polluants ou de boues est réglementé de la même manière que pour toute autre substance polluante (voir page 40).

Textes réglementaires : L. 216-6, L. 432-2 et L. 218-73 (C. Envir.) ; L. 512-1 et L. 621-8-3 (C. Minier)



Comment agir ?

Quelles informations donner lors du signalement : photo, couleur de l'eau, présence de turbidité, supposition du lien avec l'orpaillage, déforestation constatée. La photo n'est pas obligatoire mais fortement recommandée.

Signalement sur
Sentinelles de la nature



Signalement à l'OFB ou à la
gendarmerie pour constat



Signalement à la mairie ou à la
préfecture pour information

Légende

Action

Question

Conséquence



GNE est là pour vous accompagner et vous conseiller tout au long des démarches, n'hésitez pas à faire appel à nous !

Pour en savoir plus :

Site de la WWF concernant l'orpaillage illégal en Guyane : <https://www.wwf.fr/espaces-prioritaires/guyane/orpaillage-illegal>

Ouvrage de l'OFB sur les impacts de l'orpaillage en Guyane : <https://www.ofb.gouv.fr/documentation/histoire-et-impacts-environnementaux-de-lorpaillage-en-guyane>

